



RÉSEAULEMENT ÉGALITÉ

Agir en faveur de l'Égalité dans le Gers



Lettre d'information n° 25 – décembre 2014

Petit vocabulaire de l'Égalité

Qui se doute que la signification de simples mots de la vie courante peut en réalité poser tant de problèmes, et de ce fait, de compréhension, de communication entre tous les humains ?

Un petit lexique de base concernant l'Égalité ♀♂ peut s'avérer parfois utile pour replacer les mots à leur juste valeur et mieux s'entendre.

À noter : certaines définitions citées ici ne sont pas complètes ; un même mot pouvant avoir plusieurs significations, selon le contexte de la phrase où il se trouve, l'auteur n'a gardé que celle liée à l'égalité ♀♂

Aucun mot n'étant plus important que les autres, ceux-ci sont placés ici par ordre alphabétique.

Complémentaire : Se dit des personnes qui s'ajoutent l'une à l'autre pour que l'ensemble soit entier, harmonieux, efficace.

Égalité : Absence de toute discrimination entre les êtres humains, sur le plan de leurs droits.

Ensemble : Simultanéité d'action de plusieurs êtres ou de plusieurs choses ; qualité d'un groupe à exécuter quelque chose simultanément et harmonieusement.

Femme : Être humain du sexe féminin.

Genre : Concept issu des sciences humaines et sociales pour affirmer l'importance de l'environnement social et culturel dans la construction de l'identité sexuelle de chacun.

Homme : Être humain du sexe masculin ; espèce humaine considérée de façon générale.

Mixte : Qui comprend des personnes des deux sexes.

Pareil : Qui est semblable par l'aspect, la nature, la valeur, etc., à quelqu'un d'autre.

Parité : Égalité de représentation des hommes et des femmes.

Références : www.larousse.fr + définition du genre de Pascal Huguet, directeur de recherche au CNRS

Ainsi, on se rend plus facilement compte que les femmes et les hommes se doivent d'être « égaux » ; cela ne signifie pas qu'ils sont « pareils ». Ils sont « complémentaires » et doivent avancer « ensemble ».

Alors que ces deux mots sont souvent utilisés en synonymes, on comprend mieux que « parité » et « mixité » ne signifient pas la même chose. Ainsi, dans une entreprise, il est possible de trouver de la mixité, mais sans parité, par exemple si les cadres supérieurs sont tous d'un sexe défini, alors que les secrétaires de ces cadres sont tous de l'autre sexe. Il y aurait parité si la moitié des cadres étaient des femmes et l'autre moitié des hommes, et si la moitié des secrétaires étaient également des femmes et l'autre moitié des hommes.

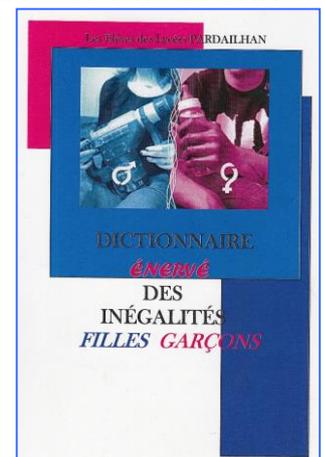


Illustration : Dictionnaire énérvé des inégalités Filles Garçons – 2014
Rédigé entre 2011 et 2013 par les élèves des Lycées Pardailhan d'Auch (32)